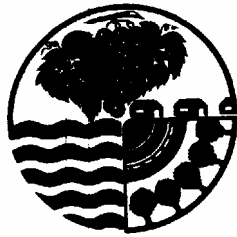


**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE  
CARBON-BLANC**



**COMPTE-RENDU**

**SEANCE DU 26 MARS 2009  
à 18 heures 30**

**à l'Hôtel de Ville**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le 26 Mars 2009 à 18 heures 30**, sous la présidence de Monsieur Franck MAURRAS, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

- *Franck MAURRAS, Maire*
- *Jeannine THORE, Adjointe au Maire,*
- *Nicolas MADRELLE, Adjoint au Maire,*
- *Anne-Marie TRUANT, Adjointe au Maire,*
- *Jean-Paul BOP, Adjoint au Maire,*
- *Anne-Marie DUPEY, Adjointe au Maire,*
- *Jean-Luc FLIPO, Adjoint au Maire,*
- *Sylvie DARMANTE, Adjointe au Maire,*
- *Michel THOMAS, Adjoint au Maire,*
- *Lyse BENIZEAU, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Guy BARDIN, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Valérie SERF, Conseillère Municipale,*
- *Christophe BACKE, Conseiller Municipal,*
- *Nadia FRERE, Conseillère Municipale,*
- *Fouzia CARPENTIER, Conseillère Municipale,*
- *Olivier SOMPS, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Mireille DELPRAT-VIROL, Conseillère Municipale,*
- *Thierry VEYRET, Conseiller Municipal,*
- *Didier LAMY, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Aïcha COLAS, Conseillère Municipale,*
- *Serge MERLE, Conseiller Municipal,*
- *Alice del MOLINO, Conseillère Municipale,*
- *Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,*
- *Marie-Claude GOUGAUD, Conseillère Municipale,*
- *Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal,*
- *Catherine DELORME, Conseillère Municipale.*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

- *Jacques ANTHOUNET, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à M. SOMPS*
- *Bertrand FOURRE, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Mme THORE*
- *Ange-Hélène YEBGA HOT, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. FLIPO*

Monsieur MAURRAS ouvre la séance et propose Mademoiselle SERF Valérie comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame GOUGAUD remarque qu'en ce qui concerne les motions son Groupe ne s'est pas abstenu comme il est mentionné sur le compte-rendu mais n'a pas pris part au vote.

Par ailleurs, Monsieur LAMY précise qu'en ce qui concerne son rapport, il faut ajouter la notion des loisirs. Ainsi, son rapport a pour sujet le sport, la santé et les loisirs. Le bilan et les perspectives sont établis pour un terme qui va au-delà de 2009.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant aucune autre observation est déclaré adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'inscrire deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Imputation de dépenses en section d'investissement
- Motion sur le logement

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur des propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire salue la présence de Monsieur GOPOIS, Trésorier de la Commune. Puis, il cède la parole à Madame Anne-Marie TRUANT, Doyenne de l'Assemblée, qui va aborder le point sur le Compte Administratif 2008.

### 1. COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Madame TRUANT indique que le Compte Administratif est un document qui constitue l'arrêt des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace toutes les recettes et les dépenses qui ont eu lieu au cours de ce dernier, y compris les engagements. Il est voté par le Conseil Municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos (art. L 1612-9 du CGCT).

Hors écritures résultant de la délibération d'affectation, le niveau de réalisation des dépenses et recettes de l'exercice écoulé s'établit ainsi :

EN FONCTIONNEMENT	2007	2008
DEPENSES	96.22 %	96.29 %
RECETTES	104.31 %	105.36 %
EN INVESTISSEMENT		
DEPENSES	46.57 %	60.36 %
RECETTES	55.34 %	49.68 %

Le Compte Administratif 2008 fait apparaître un résultat excédentaire en Section de Fonctionnement de 759 957.29 € et de 12 070.24 € en Section d'Investissement, soit au total 777 027.53 €. Le solde des restes à réaliser en Section d'Investissement s'établit à 204 236.78 €, le besoin de financement à 192 166.54 € ce qui fait ressortir un excédent reporté en 2009 à la Section de Fonctionnement de 567 790.75 €.

En masse, les dépenses et recettes évoluent de la manière suivante :

EN FONCTIONNEMENT	2007	2008	VARIATION EN %
DEPENSES (réelles de l'exercice)	5 972 831 €	6 265 736 €	+ 4.9

RECETTES (réelles de l'exercice)	6 944 832 €	7 119 259 €	+ 2.5
----------------------------------	-------------	-------------	-------

Le différentiel entre l'accroissement des recettes et dépenses réelles de l'exercice est de - 2.4 point en 2008. En 2007, ce différentiel était de + 3.1.

EN INVESTISSEMENT	2007	2008
DEPENSES (réelles de l'exercice)	1 948 813 €	3 200 858 €
dont dépenses d'équipement	1 360 201 €	2 955 833 €

Le volume d'investissement réalisé en 2008 est tout à fait exceptionnel, l'exercice étant fortement impacté par le développement de notre patrimoine.

L'annuité de la dette comprenant le remboursement de la partie capital et de la partie intérêts des emprunts s'élève à 376 873 € contre 337 385 € en 2007 et 363 410 € en 2006. Cette annuité représente 5.3 % des recettes de Fonctionnement de l'exercice.

La structure de la dette évolue, le remboursement de la partie capital représentant 63 % de l'annuité contre 73 % en 2007.

Les charges de personnel (chapitre 12) sont en progression de 1.83 %. Celles-ci représentent près de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement (59.1 %), un niveau qui contribue à conférer une certaine rigidité à la Section de Fonctionnement, comme on le souligne chaque année.

Les charges à caractère général (chapitre 11) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65) évoluent de + 8 %.

Au titre des recettes les produits et services (chapitre 70) reculent de 10.9 % (les recettes provenant du service d'aide à domicile sont désormais perçues par le CCAS) et les dotations et participation de 5.7 %.

A contrario, le produit des impôts et taxes (chapitre 73) s'accroît de 4.2 %.

La capacité d'autofinancement nette c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement de l'exercice utilisable pour financer l'investissement, après remboursement de la dette, est en 2008 de 616 938 € contre 725 032 en 2007.

Les principales opérations d'équipement réalisées en 2008 sont :

- L'acquisition de la propriété Brignon ----- 1 391 K€
- L'extension de l'école maternelle Prévert ----- 399 K€
- L'aménagement de la Place de la Libération ----- 407 K€
- L'enfouissement des réseaux ----- 227 K€

La clôture des comptes fait apparaître un montant de restes à réaliser en dépenses 579 222 € contre 1 441 285 € l'année précédente.

Ceux-ci concernent notamment

- La Maison de la Petite Enfance----- 119 K€
- L'aire de jeux du Faisan ----- 66 K€
- La Plaine des Sports du Faisan----- 62 K€

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'établissent à 374 986 € comprenant principalement le reliquat des subventions à percevoir du Conseil Général au titre des Contrats Opérationnels et de la CAF au titre de la Maison de la Petite Enfance.

Fin 2007, la commune avait accru ses marges de manœuvre en raison d'une augmentation sensiblement plus rapide des produits au regard des dépenses.

La situation n'est pas tout à fait la même en 2008. En effet, si la capacité d'autofinancement nette de la Commune reste significative, celle-ci est abondée par une recette exceptionnelle, la vente de l'appartement de la Poste.

Comme nous le rappelions l'an dernier, on doit ainsi mesurer la fragilité des évolutions et analyser les chiffres dans la transparence.

Le contexte général nous invite à faire preuve de la plus grande lucidité.

Fin 2008, notre structure budgétaire est satisfaisante, mais les évolutions constatées au cours de ce dernier exercice doivent nous inciter à être prudents.

Comme on le voit, les charges de personnel sont difficilement compressibles alors même que des recettes de fonctionnement présentent une certaine volatilité. C'est le cas notamment des recettes de transfert provenant de la CAF ou des transactions immobilières.

C'est pourquoi il apparaît plus que jamais nécessaire de hiérarchiser nos objectifs et de les quantifier avant de leur donner une traduction budgétaire.

C'est l'exercice auquel se sont astreintes, je crois, les Commissions dans le cadre de la préparation budgétaire en s'appuyant sur le travail des Services.

Cette méthode de construction budgétaire que nous souhaiterions également partager avec nos concitoyens doit nous permettre de planifier dans une perspective pluriannuelle les projets communaux.

Nous savons que cette exigence est encore imparfaitement satisfaite et que l'expression des demandes est toujours supérieure aux capacités de la Commune permettant d'y apporter des réponses.

Il est important que ce parcours s'effectue dans le cadre d'un processus de co-élaboration, celui-ci devant s'accompagner d'une évaluation à chaque étape.

Madame TRUANT conclue son exposé en indiquant qu'ensemble nous participons ainsi à la vie démocratique de notre cité en nous efforçant d'être toujours plus efficaces dans la mise en oeuvre d'un projet que nous voulons partager avec le plus grand nombre de nos concitoyens.

Madame GOUGAUD renouvelle les remarques émises lors du Débat d'Orientation Budgétaire. L'évolution des charges n'est pas compensée par l'évolution des produits, la capacité d'autofinancement reste importante mais elle tend à diminuer et l'endettement de la Commune est en augmentation. Il faut rester vigilants.

Madame TRUANT remarque que l'endettement de la Commune est la conséquence de l'enrichissement de son patrimoine d'une part, et d'autre part, des baisses des aides de l'Etat.

Monsieur le Maire commente différents graphiques portant notamment sur les dépenses et les recettes de Fonctionnement, leurs évolutions, celles de la dette à la clôture de l'exercice, de la capacité d'autofinancement, des dépenses d'équipement. Il compare la position de la Commune de CARBON-BLANC par rapport aux autres Communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les dépenses

et recettes réelles de Fonctionnement, les dépenses de Personnel, les contributions directes, l'encours de la dette, le taux d'épargne brute et les dépenses d'équipement brut.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Franck MAURRAS, Maire, après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTEES		200 926,53 €		237 646,68 €		438 573,21 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	6 683 454,24 €	7 242 485,00 €	3 324 084,26 €	3 098 507,82 €	10 007 538,50 €	10 340 992,82 €
TOTAUX	6 683 454,24 €	7 443 411,53 €	3 324 084,26 €	3 336 154,50 €	10 007 538,50 €	10 779 566,03 €
RESULTATS DE CLOTURE		759 957,29 €		12 070,24 €		772 027,53 €
RESTES A REALISER			579 222,98 €	374 986,20 €	204 236,78 €	
RESULTATS DEFINITIFS	6 683 454,24 €	7 443 411,53 €	3 903 307,24 €	3 711 140,70 €	10 211 775,28 €	10 779 566,03 €

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur GOPOIS.

Celui-ci analyse le Compte Administratif et donne quelques indicateurs de comparaison avec des Communes de la même strate sur la dette et les impôts notamment.

Monsieur le Maire remercie les Services pour la qualité du travail effectué et se félicite des conseils avisés apportés par la Trésorerie de Saint Loubès.

## **2. COMPTE DE GESTION 2008**

Monsieur MAURRAS demande que le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et est donc adopté à l'unanimité.

Madame TRUANT indique que la mise en place du Budget et le vote qui en découle représente pour la Municipalité une étape importante dans le travail d'une année. Elle salue le travail effectué par les Adjointes en Commission avec l'appui des Services, l'organisation de débats, de réunions où chacun peut donner son avis.

### **3. AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire indique que le rapprochement avec la balance des comptes de la Commune établie par le Trésorier de Saint Loubès ayant été effectué et conformément à la procédure de reprise anticipée des résultats, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice écoulé de la manière suivante :

#### **• Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	559 030.76 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent :	200 926.53 €
	Déficit :	
Résultat de clôture (A1)	Excédent :	759 957.29 €
(A2)	déficit :	

#### **• Besoin réel de financement de la Section d'Investissement**

Résultat de la Section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	225 576.44 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA):	Excédent :	237 646.68€
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	12 070.24€
	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		579 222.98 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		374 986.20 €
Solde des restes à réaliser :		204 236.78 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)		192 166.54 €

#### **• Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

##### **Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement  
(Recettes budgétaires au compte R 1068) 192 166.54 €

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement  
(Recettes non budgétaires au compte R 002 du Budget N + 1) 567 790.75 €

- **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : Excédent reporté  567 790.75 €		001 : Solde d'exécution N-1 12 070.24 € 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 192 166.54 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire indique que la loi de finances pour 2009 a fixé une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 1.5 % pour le Foncier Non Bâti et de 2.5 % pour le Foncier Bâti.

Compte tenu également de la variation physique de ces bases, le produit fiscal assuré de la Commune en 2009 ressort à 3 674 763 €, soit + 3.1 %.

Par ailleurs, le total des allocations compensatrices versé au titre de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe Professionnelle s'élève en 2009 à 158 930 € soit - 7 170 € par rapport à l'année précédente.

Il est proposé d'appliquer aux taux 2009 un coefficient de variation proportionnelle de + 1.010073 ce qui donne le tableau suivant :

	BASES D'IMPOSITION 2008 (pour mémoire)	BASES D'IMPOSITION 2009	TAUX 2009	PRODUITS 2009
TAXE D'HABITATION	8 253 459	8 489 000	17.88	1 517 833 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	6 724 144	6 977 000	31.29	2 183 103 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	18 048	19 700	55.04	10 843 €
				3 711 779 €

Le produit correspondant permettra d'assurer l'équilibre du budget 2009.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de 1 % et de fixer ainsi les taux de la Commune pour l'année 2009 comme suit :

- 17.88 pour la TAXE D'HABITATION
- 31.29 pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
- 55.04 pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Madame GOUGAUD indique que son Groupe a conscience de la difficulté d'élaborer et d'équilibrer un budget. Toutefois, elle ne voit pas la nécessité d'affaiblir un peu plus le pouvoir d'achat des ménages carbonnais et votera contre l'augmentation proposée.

Après diverses interventions, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Ses propositions sont adoptées par :



- 26 VOIX POUR
- 3 VOIX CONTRE (Mmes GOUGAUD, DELORME, M. GRASSET).

## **5. BUDGET PREVISIONNEL 2009**

Comme chaque année, Monsieur le Maire présente le document budgétaire en essayant de l'éclairer sous plusieurs angles.

Tout d'abord, force est de constater que dans un contexte dégradé, le budget 2009 s'annonce sous l'angle de la rigueur.

### **Rigueur pour les collectivités locales**

En 2008 l'Etat a décidé de remplacer le « Contrat de croissance et de solidarité » en vigueur depuis de nombreuses années par un nouveau « Contrat de stabilité ».

En 2009 ; l'Etat décide de supprimer à son tour le Contrat de stabilité mettant fin ainsi à ses engagements formels à l'égard des Collectivités Locales.

Préoccupé par les déficits aggravés par la crise, l'Etat ne soutient plus avec la même force les collectivités, alors que paradoxalement celles-ci sont qualifiées de principaux acteurs de la relance.

Comme on le présentait lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ce désengagement se traduit par une moindre augmentation des concours financiers, lesquels évoluent globalement au rythme de l'inflation, un rythme qui devrait être proche de 0 en 2009.

Conséquence la plus visible de cette politique de réduction de la dépense publique, les moyens accordés aux services publics ne cessent de régresser.

A l'exemple de ce qui se passe au niveau de l'éducation nationale...

Après la suppression à la rentrée 2008-2009 de 2H hebdomadaires d'enseignement en école primaire et maternelle, lors de la prochaine rentrée ce seront les RASED qui disparaissent, ainsi que les Auxiliaires de vie scolaire.

Comme vous le savez, l'Inspection Académique prévoit également la suppression d'un poste d'enseignant à l'école maternelle Pasteur.

L'excès de la dépense publique est décrit comme la cause de tous les maux.

Les fonctionnaires étant devenus dans le budget de l'Etat une variable d'ajustement, leur nombre diminue et leurs revenus ne progressent plus sans que pour autant soit endigué le dérapage des finances publiques.

Le malaise est aujourd'hui profond comme en témoignent les récentes journées d'action des salariés et la qualité du service public se dégrade.

Dans le même temps, nos concitoyens qui sont chaque jour plus nombreux à éprouver des difficultés dans leur vie quotidienne ont besoin d'un service public fort, capable de protéger les plus faibles et de garantir l'égalité des chances.

### **La question des moyens alloués à ce service public est cruciale.**

Instabilité des ressources dont certaines sont en réduction, besoins en constante augmentation, telle est la difficile équation que nous avons eue à résoudre dans le cadre de la préparation de ce budget 2009.

## **Une construction budgétaire partagée**

C'est l'objectif qui a été fixé aux commissions et aux services dès le mois de juillet 2008.

La préparation budgétaire est un moment privilégié de dialogue qui permet à l'équipe municipale d'exprimer son projet.

Les actions sont hiérarchisées en fonction des objectifs stratégiques et politiques qui ont été arrêtés et des arbitrages effectués dans le cadre du Plan Prévisionnel d'Investissement.

Les opérations susceptibles de faire l'objet d'une inscription budgétaire devaient préalablement donner lieu à une étude préalable et selon leur dimension à l'établissement d'un programme.

C'est dans le cadre d'un partenariat étroit entre élus et agents du service public, que la recherche d'une optimisation des dépenses comme des ressources devait également être engagée.

Aujourd'hui, comme chacun sait, nous inscrivons notre démarche dans le cadre d'une procédure Agenda 21, laquelle contient une exigence de participation à tous les niveaux.

Nous devons encore progresser afin de tenir compte de cet objectif. Le budget qui vous est présenté ce soir est le résultat d'un travail sérieux et approfondi comme en témoignent les nombreuses réunions auquel il a donné lieu.

## **Un budget volontariste**

On peut dire que sur nombre de points le Budget Prévisionnel 2009 exprime un souci d'optimisation de la dépense publique et d'amélioration du Service Public.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes en Section de Fonctionnement à 7 477 871.75 € contre 6 933 009.53 € l'année précédente, ce qui représente une croissance de 7.8 %

La Section d'Investissement s'équilibre pour sa part en dépenses et recettes à 2 225 422.98 € contre 5 303 051 € en 2008.

En Fonctionnement, les charges à caractère général (chapitre 11) restent relativement stables + 0.21 % par rapport au Budget Prévisionnel précédent mais + 5.6 % par rapport au réalisé.

L'évolution des dépenses regroupées à l'article 611 et 615 traduit un recours accru à des interventions externes (contrats espaces verts notamment). D'une manière générale, les besoins résultant de l'augmentation du patrimoine communal (aires de jeux, 2<sup>e</sup> gymnase, Château Brignon, Candau...) et de l'augmentation du niveau des prestations (contrats chaufferie, sécurité des installations...) pèsent sur ce chapitre.

La progression des charges de Personnel (chapitre 12) qui représentent près de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement est de 4 % au regard du Budget Prévisionnel de l'exercice précédent (5.5 % par rapport au réalisé).

Cette évolution résulte notamment de la prise en compte de l'augmentation de 0.8 % du point d'indice, des évolutions de carrière (glissement vieillesse technicité), du recrutement d'une éducatrice de jeunes enfants à mi-temps et d'agents afin de réaliser le recensement.

La réévaluation de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) dont nous parlerons tout à l'heure, régime indemnitaire dont bénéficient les agents de catégorie C et certains agents de catégorie B a une incidence de l'ordre de 40 000 €.

A l'inverse, le transfert des agents chargés de l'aide à domicile au CCAS a une incidence en diminution sur ce chapitre.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) évoluent de +9.7 %. Cette progression est due principalement à la participation supplémentaire exceptionnelle qui doit être versée au Syndicat Intercommunal BASSENS/CARBON-BLANC pour la gestion et l'exploitation d'installations sportives, soit 196 287 €.

En raison du volume d'emprunt réalisé l'an dernier, la charge financière (chapitre 66) s'accroît de près de 68 000 €.

Au compte 22 « dépenses imprévues », une somme de 70 257 € a été provisionnée en vue notamment du versement d'une éventuelle participation supplémentaire au Syndicat Intercommunal du Guâ.

Au titre des recettes, les produits et services (chapitre 70) sont en diminution de 48 400 € en raison du transfert au CCAS des recettes du service d'aide à domicile perçues auprès des familles.

Le produit des impôts et taxes (chapitre 73) progresse de 4 %. L'accroissement des bases fiscales conjuguée à l'augmentation des trois taxes (1 %) conduisent à une augmentation significative du produit des trois taxes perçues par la Commune.

A l'inverse, la chute du marché immobilier pèse sur les droits de mutation, une recette que nous avons l'habitude d'estimer avec une grande prudence.

Les dotations et prestations (chapitre 74) sont en hausse modérée de 0.75 %.

Au sein de ce chapitre, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'accroît de 4.7 %. C'est le résultat de la prise en compte du dernier recensement de la population.

Au titre de l'investissement, en tenant compte des restes à réaliser et des nouvelles propositions, les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21 et 23) s'établissent en 2009 à 1 945 422 €.

D'importantes opérations sont programmées cette année mais ne donnent pas lieu forcément à une ouverture de crédits portant sur la totalité du montant estimé. C'est le cas en ce qui concerne la Maison de la Petite Enfance, l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public, le Château Brignon.

Dans un souci de transparence et comme chaque année, un document détaillant les différents autres programmes a été établi par les Services. Ce document qui complète les informations réglementaires permet de donner une information fine sur les projets d'investissement prévus au cours de l'exercice.

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste néanmoins un document de pilotage, le vote budgétaire intervenant au niveau des chapitres.

Cinq opérations majeures sont envisagées en 2009 :

- |  |        |
|--|--------|
| ○ l'amorce de la réalisation de la Maison de la Petite Enfance   | 594 K€ |
| ○ la 1 <sup>ère</sup> tranche des travaux du Brignon   | 351 K€ |
| ○ les travaux dans les écoles<br>(auxquels il convient d'ajouter ceux du réfectoire de l'école<br>Barbou réalisés par la Communauté Urbaine de Bordeaux) | 116 K€ |
| ○ la poursuite de la rénovation et de l'enfouissement des réseaux  | 266 K€ |
| ○ divers travaux concernant les équipements sportifs   | 187 K€ |

Le remboursement de la partie capital des emprunts (chapitre 16) est prévu cette année à hauteur de 280 000 € contre 238 000 € l'année précédente.

Afin de financer les différents projets d'investissement, il sera nécessaire de mobiliser de nouveaux capitaux d'emprunt, 961 K€ ayant été budgétisés à ce titre. La mobilisation de ces capitaux d'emprunts s'effectuera néanmoins en fonction du calendrier des opérations.

Les investissements engagés en 2009 sont également financés au moyen de l'excédent reporté (192 066 €), du FCTVA (130 000 €) et des subventions. Le solde des subventions à percevoir pour la Maison de la Petite Enfance provenant de la CAF est de 198 000 €, pour la Place de la Libération provenant de la Communauté Urbaine de Bordeaux de 139 498 €. D'autres subventions sont attendues du Conseil Général dans le cadre des Contrats Opérationnels.

Enfin, l'autofinancement brut prévisionnel s'établit à 513 529 € contre 450 754 € en 2008.

En ce début de mandat, comme nous l'avons évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, notre Commune présente une situation financière satisfaisante. Comme pour la plupart des autres Collectivités Locales, cette situation reste cependant fragile. Un certain nombre d'éléments externes pèsent sur nos marges de manœuvre.

En raison d'une conjoncture particulièrement défavorable, les finances locales se tendent. L'Etat y ajoute son grain de sable en rompant avec les traditionnelles politiques contractuelles et en créant une certaine insécurité au niveau des ressources avec la suppression annoncée de la Taxe Professionnelle.

Ainsi, notre épargne brute devrait continuer à se contracter alors que les besoins ne cessent de progresser.

Si l'Etat accroît ses déficits, les Communes, pour leur part, n'ont pas cette capacité. Elles ont également guère l'espoir d'une fiscalité dynamique et pourtant elles restent le premier recours de nos concitoyens car elles gèrent de nombreux services de proximité.

Dans un tel contexte, Monsieur le Maire croit qu'il faut continuer de faire preuve à la fois de responsabilité et de volontarisme.

C'est pourquoi, il demande au Conseil Municipal de rester mobilisé et toujours à l'écoute de chacun.

Le meilleur emploi des fonds publics est plus que jamais une ardente obligation. C'est le moyen de préserver un haut niveau de services, garant de la cohésion sociale.

Monsieur le Maire cède la parole aux intervenants.

Monsieur GRASSET indique tout d'abord que son Groupe s'abstiendra de voter le budget présenté. Il souligne par ailleurs l'excellente analyse de la situation financière réalisée par Monsieur GOPOIS. Il ne répondra pas aux allusions sur la politique gouvernementale évoquée par Monsieur le Maire. Pour lui, ce n'est pas le lieu. Il se réjouit de la stabilité des dépenses générales de fonctionnement par rapport à l'année précédente. Toutefois, certains éléments l'inquiètent : les charges qui évoluent plus vite que les recettes et l'endettement de la Commune. Il s'interroge sur l'avenir du Brignon. Aucune décision n'a été prise à ce jour par le Conseil Municipal.

Monsieur FLIPO indique que le Groupe du Parti Communiste et Apparenté qu'il représente au sein de la Majorité du Conseil Municipal a participé à l'élaboration de ce budget, conforme au programme présenté à l'occasion des dernières élections. Ce budget agit pour des solidarités élargies, pour une ville forte de ses Services Publics, pour une ville citoyenne participative, pour une qualité de vie préservée, pour une maîtrise des impôts locaux et une bonne gestion des fonds publics. Il cite les actions engagées sur le plan social (la Maison de la Petite Enfance, le développement du recours au quotient familial, la mise en oeuvre des tickets sport et culture, l'entrée de la Commune au sein du Groupement de Coopération Sociale, l'évolution du budget CCAS, l'aide à la vie associative, l'évolution positive du Régime Indemnitaire pour les Agents Municipaux...). C'est bien agir pour une ville forte de ses services publics que d'augmenter le pouvoir d'achat des agents municipaux. C'est

pour les Elus, une occasion significative de reconnaître leur travail, améliorer leur outil de travail, les équipements...C'est aussi le soutien à l'école publique (contre une fermeture de classe, le service minimum). Il souligne également la démarche citoyenne engagée. Il évoque les actions menées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en partenariat avec le Service Jeunesse, la Police Municipale, la Gendarmerie, le PRADO... Agir pour la qualité de vie, c'est veiller à la tranquillité publique et à l'entretien de l'environnement. Il faut des moyens pour financer toutes ces actions. Il se félicite des actions en faveur de la maîtrise des impôts. Une bonne gestion c'est aussi la capacité à supporter les imprévus. Il faut rester toutefois vigilants sur le projet du Brignon. Pour conclure, Monsieur FLIPO indique que son Groupe votera le budget 2009 et apportera sa contribution à sa réalisation.

Madame DELPRAT-VIROL indique que derrière le budget se trouvent des citoyens de tout âge qui ont des droits, des besoins, des devoirs. Il faut faire en sorte de ne pas les décevoir.

Monsieur le Maire se dit écoeuré d'être déconsidéré à ce point là par l'Etat qui fait peser sur les Elus locaux les plus lourdes charges alors que les responsabilités sont ailleurs. Il affirme que la politique menée par le Gouvernement doit être évoquée dans cette Assemblée car elle touche au plus près les concitoyens. Elle doit être dénoncée quant elle nuit à la population. Les Elus sont responsables. Ils doivent se positionner par rapport aux actions menées au plus haut niveau. Il rappelle le rôle politique des Elus. Il considère que l'acquisition du Brignon était nécessaire pour les générations futures. Il évoque les préemptions des équipes municipales précédentes : le Faisan, Favols... Qu'en serait-il aujourd'hui de la Commune si elles n'avaient pas eu lieu ? Il faut penser aux futures générations, à l'avenir.

Après ces diverses interventions , Monsieur le Maire procède au vote :

- o 26 VOIX POUR
- o 3 ABSTENTIONS (Mmes GOUGAUD, DELORME, M. GRASSET).

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur confiance et commente quelques graphiques concernant le Budget 2009.

## **6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame THORE indique que la Commission Ressources a étudié les demandes de diverses associations et propose d'attribuer les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES</b>	<b>PROPOSITIONS 2009</b>
<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (ARTICLE 657362)</b>	75 035,00 €
<b>SOUS TOTAL 1</b>	75 035,00 €
<b>ASSOCIATIONS LOCALES (ARTICLE 6574)</b>	
A.S.C.J.B.	88 000,00 €
ASS. DES MEDAILLES DU TRAVAIL	250,00 €
C.A.C.B.O.	85 000,00 €
CLUB DES AINES	300,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 500,00 €
COMITE D'ENTENTE D'ANCIENS COMBATTANTS	980,00 €
COMITE DES FETES ET LOISIRS	22 000,00 €
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL	53 257,00 €
CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES	250,00 €
DES BRIQUES POUR L'AVENIR	350,00 €
FCPE COLLEGE DE CARBON BLANC	250,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE DE CARBON BLANC	3 000,00 €
LIEN PARENTAL	2 000,00 €
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	150,00 €
RUGBY BASSENS/CARBON-BLANC/STE EULALIE	700,00 €
TOIT CARBON-BLANC	150,00 €
UNSS DE CARBON BLANC	500,00 €
<b>SOUS TOTAL 2</b>	258 637,00 €

<b>AUTRES ASSOCIATIONS (ARTICLE 6574)</b>	
AIDES	150,00 €
ASS PARALYSES DE FRANCE	150,00 €
ASS. CINEMAS DE PROXIMITES	734,00 €
ASS. DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE GIRONDE	100,00 €
ASS. FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	100,00 €
CROIX ROUGE	150,00 €
ECOLE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DU SUD OUEST	100,00 €
FONDATION REGIONALE DE CARDIOLOGIE AQUITAINE	100,00 €
FRANCE LIBERTE	150,00 €
GROUPEMENT P/ L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES	100,00 €
HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT	250,00 €
INSTITUT BERGONIE	150,00 €
INSTITUT PASTEUR	100,00 €
LICRA	120,00 €
MEDECINS SANS FRONTIERES	100,00 €
MEDIATHEQUE DES MALADES DES HOPITAUX DE BORDEAUX	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	70,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	150,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100,00 €
VIE LIBRE	200,00 €
<b>SOUS TOTAL 3</b>	<b>3 174,00 €</b>
<b>TOTAL 2 + 3</b>	<b>261 811,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>336 846,00 €</b>

Madame THORE salue le travail important réalisé avec les Associations.

Monsieur FLIPO souligne l'attachement qu'il accorde au soutien apporté à ces Associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur des propositions émises par la Commission Ressources.

## **7. PERSONNEL - PLAN DE FORMATION**

Madame THORE rappelle que les lois du 13 juillet 1983 et du 12 juillet 1984 reconnaissent aux agents de la Fonction Publique Territoriale un droit à la formation.

La formation professionnelle des agents constitue un important outil de modernisation et d'adaptation des Collectivités Territoriales dans un contexte d'évolution constante de leurs compétences.

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale reprend certaines dispositions de la loi du 4 mars 2004 sur la formation tout au long de la vie professionnelle.

Désormais, les actions de formation se déclineront selon l'architecture suivante :

- ◇ Les actions de formation obligatoire prévues par les statuts particuliers : formations d'intégration et de professionnalisation,
- ◇ Les actions de formation facultative : formations de perfectionnement, formations de préparation aux concours et examens professionnels, formation personnelle, lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française.

Par ailleurs, l'instauration d'un droit individuel à la formation est une des principales innovations de la loi du 19 février 2007. Ce droit constitue un moyen donné à la fois aux agents et aux employeurs pour construire et accompagner les projets de formation à vocation professionnelle.

Le projet du quatrième plan triennal pour les années 2009-2010-2011 tient compte d'une part de ces nouveaux éléments et d'autre part des acquis des plans précédents.

L'essentiel des formations retenues par les services sera dispensé par le CNFPT. Pour des actions de formation très spécifiques, notamment dans les domaines technique, informatique ou social, d'autres structures seront sollicitées.

La formation interne, appréciée des agents, sera également poursuivie au sein de différents services (affaires scolaires, administratif...).

Cet outil de gestion, établi sur trois ans, sera révisable chaque année afin de s'adapter aux besoins et répondre au mieux aux missions de service public.

Monsieur le Maire ajoute que ce quatrième plan triennal a fait l'objet d'une large concertation avant d'être présenté au Comité du Plan de Formation, émanation du Comité Technique Paritaire, les 25 février et 25 mars 2009. Ce Comité est composé de plusieurs élus représentant les sensibilités du Conseil Municipal ainsi que des membres du Personnel. Il salue à cette occasion la qualité du travail réalisé par le Service Ressources.

Ce document ayant reçu un avis favorable du Comité du Plan de Formation, Madame THORE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition du plan de formation établi pour la période 2009-2010-2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le plan de formation proposé par Madame THORE.

## **8. PERSONNEL - REGIME INDEMNITAIRE - IAT**

Monsieur le Maire indique qu'en 2002 et 2003 plusieurs décrets sont intervenus pour modifier le régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Ces nouveaux textes permettaient de refondre les régimes de travaux supplémentaires (IHTS et IFTS) et de créer une nouvelle indemnité récompensant la manière de servir de certains agents (IAT).

En s'appuyant sur cette nouvelle réglementation, le Conseil Municipal, lors de la séance du 24 mai 2004 a décidé de moduler l'attribution individuelle du régime indemnitaire en fonction d'un certain nombre de critères, les objectifs de la collectivité étant alors de trois ordres :

- maintenir le niveau de rémunération,
- mettre en cohérence les différents dispositifs,
- développer une politique de management.

C'est ainsi qu'un nouveau dispositif indemnitaire a été mis en place dans le cadre de l'IAT au bénéfice des agents percevant une rémunération inférieure à l'indice brut 380.

Cette attribution dépend de différents critères; l'effort de formation, l'assiduité; les sujétions particulières et le niveau de responsabilité.

Or, il est constaté que les agents de la FPT subissent depuis plusieurs années une dégradation de leur pouvoir d'achat en raison du faible accroissement de leur rémunération de base, assise sur la valeur du point d'indice.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aujourd'hui de compléter ce dispositif indemnitaire en instaurant une part fixe complémentaire, non soumise à critères.

Après concertation avec les représentants du personnel et avis de la Commission Ressources, le montant de cette part fixe pourrait être de 45 € (brut salarial) par mois, dès 2009.

Bénéficieraient de ce dispositif les agents relevant des catégories B et C dont la rémunération est inférieure à l'indice brut 380.

Cette mesure entraînerait en 2009 une charge supplémentaire de 41 000€ dans la mesure où elle serait effective à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain.

Cette part fixe ferait l'objet d'un nouvel examen en vue de son évolution en 2010 puis en 2011, dans le cadre des préparations budgétaires de ces exercices respectifs, en tenant compte des capacités financières de la commune.

L'objectif visé est de faire en sorte que tous les agents de la Commune puissent percevoir une rémunération mensuelle brute supérieure à 1 500 € à partir de 2011.

De la même manière, Monsieur le Maire propose de réévaluer la prime de congés et de fin d'année des assistantes maternelles de 514.50 € à 775.51 € dès cette année.

Il espère que chacun mesure ainsi l'effort important consenti en faveur des agents de la collectivité.

Cet effort exceptionnel doit se conjuguer avec une amélioration de la qualité des missions de service public et des conditions économiques de leur réalisation.

Monsieur GRASSET ayant participé à la Commission chargée de cette question indique que ce dispositif viendra compenser le faible indice des agents de catégorie C et B notamment en début de carrière. Il est un fait que l'indice de rémunération des Fonctionnaires a augmenté moins vite que le SMIC.

Monsieur le Maire souligne la responsabilité de l'Etat qui ne fait pas évoluer le point indiciaire des agents de la Fonction Publique.

Après ces différentes interventions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de

- compléter le dispositif indemnitaire en instaurant une part fixe complémentaire, non soumise à critères
- réévaluer la prime de congés et de fin d'année des assistantes maternelles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire.

La dépense correspondante est prévue au budget de l'exercice 2009, chapitre 12.

#### **9. PERSONNEL - REGIME INDEMNITAIRE - FILIERE CULTURELLE**

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 93-526 du 26 mars 1993 permet l'attribution d'une indemnité de technicité liée aux sujétions et tâches particulières incombant à l'exercice des fonctions dévolues aux bibliothécaires territoriaux.

Le montant de l'indemnité est versé sur la base d'un taux annuel modulable selon les critères fixés par délibération.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'attribuer à

Madame Marie Laure FRAY, bibliothécaire, cette indemnité au taux maximum soit 1 443.84 €/an, ce qui correspond à une indemnité mensuelle de 120.32 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Par ailleurs, compte tenu de la récente nomination de Monsieur Michel TRENTO, lauréat du concours des assistants territoriaux qualifiés des bibliothèques, Monsieur le Maire propose d'attribuer à cet



agent, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, l'indemnité de technicité correspondante dont le montant mensuel s'élève à 102.27 €.

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La dépense correspondante est inscrite à l'article 64111 du budget de l'exercice en cours.

## **10. GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE DE LA PRESQU'ILE - CONVENTION**

Madame DARMANTE rappelle que par délibération en date du 29 octobre 2007 le Centre Communal d'Action Sociale de CARBON-BLANC a adhéré au Groupement de Coopération de la Presqu'île dont le siège est situé au CCAS de Lormont.

Le groupement a pour objectif d'optimiser les services d'aide à domicile de la presqu'île.

Une convention de partenariat entre la collectivité et le groupement ayant pour objet de déterminer notamment les engagements de chacun afin de mettre en place une prestation de soutien à domicile de qualité doit intervenir.

Aussi, Madame DARMANTE propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **11. DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION CHATEAU BRIGNON**

Madame TRUANT rappelle que le lundi 15 décembre 2008 a été fondée l'association Château Brignon - Pôle Ressource Bande Dessinée. L'assemblée générale constitutive s'est réunie à la mairie de Carbon-Blanc.

Le but de cette nouvelle association est de soutenir la création dans le domaine de la bande dessinée en développant un pôle ressource. Elle vise notamment à accompagner la professionnalisation des auteurs, à sensibiliser les publics, à proposer une programmation.

L'association a été déclarée depuis le 6 janvier 2009 et a fait l'objet d'une parution au journal officiel en date du 17 janvier 2009.

Les statuts de l'association Château Brignon - Pôle Ressource Bande Dessinée prévoient que celle-ci est composée de membres répartis en 3 collèges constituant l'Assemblée Générale.

Un 1<sup>er</sup> collège est composé au maximum de 5 élus désignés par le Conseil Municipal, d'un élu du Conseil Régional, d'un élu du Conseiller Général et d'un élu d'une autre Commune.

L'Association comprend deux autres Collèges : un Collège de professionnels et de personnes qualifiées ainsi qu'un Collège d'adhérents directs.

Il appartient aujourd'hui au Conseil Municipal de désigner ses représentants au sein de cette structure.

Aussi, après consultation des différents groupes siégeant au sein du Conseil Municipal, Madame TRUANT propose de désigner 5 élus issus de notre Assemblée. Il s'agit de :

- Franck MAURRAS
- Anne-Marie TRUANT
- Jeannine THORE

- o Jean-Luc FLIPO
- o Jean-Paul GRASSET.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le vote a lieu à bulletins secrets.

Après dépouillement, sont désignés à l'unanimité, pour siéger au sein de l'Association Château Brignon, les élus dont les noms suivent :

- o Franck MAURRAS
- o Anne-Marie TRUANT
- o Jeannine THORE
- o Jean-Luc FLIPO
- o Jean-Paul GRASSET.

## **12. IMPUTATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Suivant l'instruction n° 83-227 MO du 23 décembre 1983, depuis le 1er janvier 1993, le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement est fixé à 500 €.

Cependant, sur délibération expresse jointe au mandat de paiement, un bien meuble d'un montant inférieur peut être inscrit en section d'investissement dès lors qu'il s'agit d'une acquisition qui revêt un caractère de durabilité.

Aussi, Monsieur le Maire propose de décider d'imputer en investissement le matériel mobilier désigné ci-après qui est une dépense à caractère durable :

✚ huit chaises métalliques -----	346.40 € TTC (article 2184)
✚ un banc gigogne -----	239.20 € TTC (article 2184)
✚ un meuble bas et huit bacs -----	264.40 € TTC (article 2184)
✚ Soit au total -----	765.00 €

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

## **13. MOTION SUR LE LOGEMENT**

Monsieur le Maire indique que la motion proposée au Conseil Municipal de CARBON-BLANC à l'initiative de Monsieur FLIPO, a été votée à l'unanimité par tous les groupes à la Communauté Urbaine de Bordeaux. Elle sera transmise aux différents bailleurs sociaux.

Notre Société se trouve dans une crise économique profonde et les perspectives s'annoncent sombres pour la population.

Dans ce contexte, la crise du logement s'accroît venant grever encore davantage le budget des ménages.

Le Conseil Municipal de CARBON-BLANC appelle les bailleurs et les pouvoirs publics à prendre en compte les difficultés des familles et en conséquence à modérer l'évolution des loyers et des charges.

Le Conseil Municipal de CARBON-BLANC demande en outre la suspension de toutes les expulsions en l'absence de proposition de relogement adapté et définitif.

Monsieur FLIPO indique qu'au-delà de cette motion, c'est la loi « Boutin » qui doit être combattue, laquelle réduit la période d'expulsion. Il apprécie que régulièrement au sein du Conseil Municipal soit évoquée la politique menée par le Gouvernement qui a des répercussions évidentes sur le quotidien de nos concitoyens.

Monsieur GRASSET et Madame GOUGAUD ne participeront pas au vote de cette motion pour les raisons évoquées précédemment.

Madame THORE indique qu'un courrier lui a été transmis aujourd'hui l'informant qu'une procédure d'expulsion avec l'aide de la force publique devrait avoir lieu très prochainement sur CARBON-BLANC. Pour elle, c'est la politique gouvernementale qui s'exprime au travers de cette action dans notre Commune.

A l'exception de Madame GOUGAUD et de Monsieur GRASSET qui ne prennent pas part au vote, la motion proposée par Monsieur le Maire est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 20 heures 35.